

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mme Sylvie VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Lucas ANTOINE
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr COSSON donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET

Absent : Mr BERGAMI G. et Mme GONINET L.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 30 / Représentés : 4 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Michelle CIERGE, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Médiathèque intercommunale entre dore et allier : mission de maitrise d'œuvre pour la création de bureaux - Choix du titulaire

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE ENTRE DORE ET ALLIER :
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE
BUREAUX » - CHOIX DU TITULAIRE**

- VU le Code de la Commande Publique ;
- VU la procédure sans publicité ni mise en concurrence lancée le 06/07/2023 ;
- VU le rapport d'analyse de l'offre ;

Madame la Présidente expose qu'après cinq années de fonctionnement et au vu de la forte utilisation de la Médiathèque, la Communauté de Communes entre Dore et Allier souhaite augmenter la surface de bureaux afin d'améliorer l'organisation et l'animation de celle-ci.

Le projet prendra entièrement place dans le volume existant de la médiathèque (bloc B), actuellement occupé en partie par des bureaux. Ce projet consiste en la création d'une dalle dans un espace de double hauteur et permettra ainsi d'augmenter la surface de bureaux de 112 m².

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 280 000,00 € HT (valeur mai 2023).

Une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire à la réalisation de ce projet. La mission confiée est une mission de base pour les ouvrages de bâtiments en réhabilitation, complétée d'une mission SSI (coordination sécurité incendie). La durée prévisionnelle d'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre est de 24 mois comprenant l'année de Garantie de Parfait Achèvement (GPA).

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-3 du Code de la Commande Publique, un marché sans publicité ni mise en concurrence a été lancé. En effet, le Cabinet Serero Architectes Urbanistes, ayant réalisé la construction de la médiathèque et pour raisons techniques, a été consulté.

Le candidat a remis son offre dans le délai imparti. Après analyse selon les critères définis, il est proposé de retenir l'offre présentée par le cabinet Serero pour un montant de 51 800,00 € HT (offre conforme et répondant aux attentes).

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- d'attribuer le marché sans publicité ni mise en concurrence pour la « Médiathèque intercommunale Entre Dore et Allier : mission de maîtrise d'œuvre pour la création de bureaux » au cabinet SERERO ARCHITECTES URBANISTES pour un montant de 51 800,00 € HT ;
- de l'autoriser à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- d'engager toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AR Prefecture

063-246301097-20230711-20230711_16-DE
Reçu le 12/07/2023

CCEDA
CC 11/07/2023
(16)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 12 juillet 2023
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente